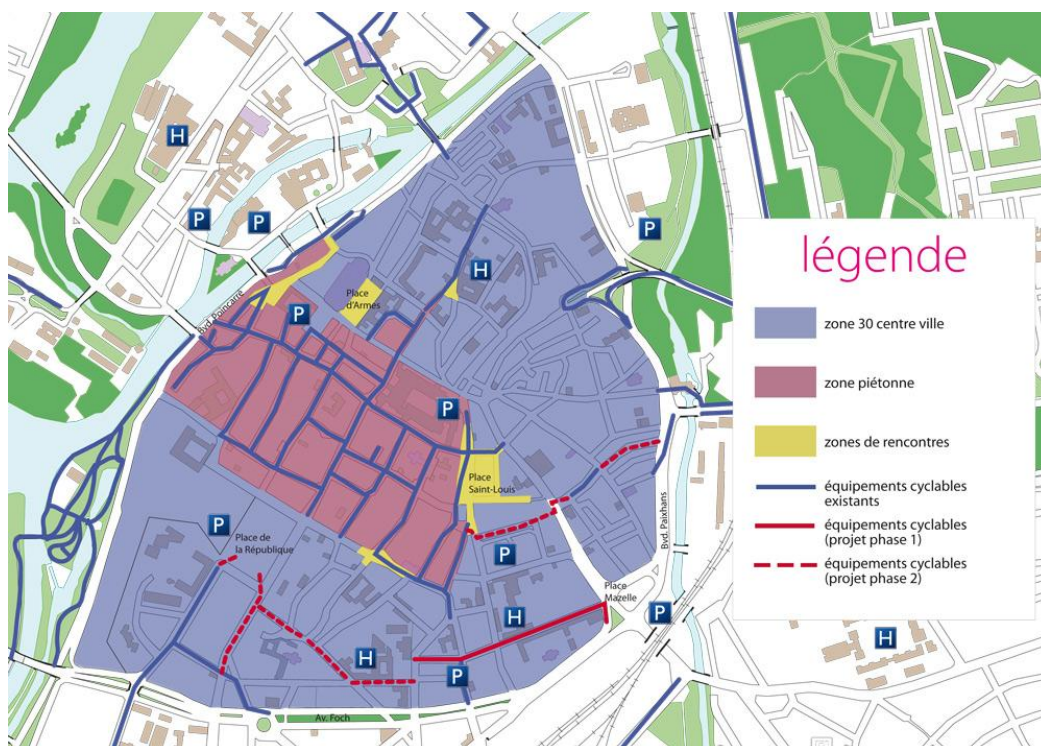


METZ, France

Nombre d'habitants : 126'700 en 2009 (Source : <http://www.annuaire-mairie.fr/ville-metz.html>).

Création de zones de circulation apaisée pilotes, dans le but de transformer ensuite 65% de la voirie de cette manière. Projet qui inclut la création de zones 30 et de zones de rencontre. En 2009 les premiers secteurs de zone 30 ont été créés, la mise en œuvre généralisée du 30km/h au centre ville a été réalisée depuis le printemps 2010 (périmètre de 900'000 m²). Les zones de rencontre sont quant à elles en vigueur depuis 2009.

Plan de la commune avec les zones 30



Source : http://www.mairie-metz.fr/metz2/articles/2010/100119_zone30.php

Type d'aménagements

- Aux entrées et sorties de la zone 30 : revêtement différencié et signalisation verticale.
- Dans la zone : équipements destinés à modérer la vitesse ou à améliorer la visibilité dans les points sensibles (stationnement alterné par exemple).
- Certaines des rues à sens unique pour les automobilistes sont ouvertes à double sens de circulation pour les cyclistes. Une signalisation spécifique l'indique.



CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Forme

- Présentation au travers de différents médias : dossiers de presse, radio, TV locale.
- Parallèles entre les campagnes sur les zones de rencontre (différents dépliants et affiches) et les zones 30.
- Couverture locale et nationale importante lors du lancement des zones de rencontre (19 janvier 2009).
- Dossier de presse dans Metz Magazine en février 2009 (<http://www.mairie-metz.fr/metz2/municipalite/vam/pdf/0902.pdf> p.20) rappelant le projet, la réglementation et les effets attendus en matière de comportements, surtout concernant les zones de rencontre.
- Accent sur les quartiers où une zone 30 est créée : exemple du Sablon en juin 2009 : distribution de dépliants spécifiques au quartier, affiches, communiqué de presse rappelant les règles et l'utilité des zones 30.





30 km/h, la ville est + tranquille, + équitable

et + mobile !



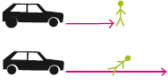
Descriptif des aménagements



Les ZONE 30



Un quartier plus sécurisant
En réduisant sa vitesse, on réduit non seulement le risque d'accident mais aussi et surtout la gravité des accidents.



Plus important :
Dans le premier cas, si un piéton surgit devant lui à 13 m, il s'arrêtera sans problème. A 50 km/h, il ne pourrait pas le faire et heurterait le piéton à une vitesse encore égale à ... 50 km/h, car il n'aura encore pas commencé son freinage.

Un quartier de convivialité

L'apaisement de la circulation améliore le cadre de vie.
Le partage de la voirie entre les différents modes de déplacement est plus facile et la circulation plus fluide.

Un quartier durable

La qualité de vie des habitants du quartier est améliorée car réduire la vitesse, c'est également réduire le bruit, les rejets polluants et notamment le gaz carbonique qui contribue au réchauffement de la planète.

Ce que nous dit le Code de la Route (Article R110-2)

Zone 30 : « section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ».

En Entrées-sorties de la Zone 30

Chaque carrefour d'entrée ou de sortie de la zone 30 est traité par un revêtement de couleur et fait l'objet d'une signalisation verticale

Vélo

Une grande majorité des rues à sens unique a été autorisée au double sens de circulation pour les cyclistes. Le marquage de ses bandes cyclables a été prévu pour que chacun puisse respecter l'autre.

Dans la zone

Pour la sécurité de tous, des plates formes surélevées ainsi que des dégagements de visibilité ont été réalisés sur les carrefours qui connaissent des situations de dangers.



- En 2010 (une année après la création des zones de rencontre) : installation d'affiches dans la ville pendant 6 mois intitulées « zone de rencontre/ zone 30, prenons le temps de vivre », présentant les nouvelles zones de circulation apaisée prévues à Metz.



- Distribution d'un dépliant d'information par la police dès janvier 2010.

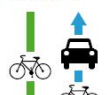


Ce que nous dit le Code de la Route :
Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. (Article R110-2)

Les aménagements :
En Entrées-sorties de la zone 30
Chaque carrefour d'entrée ou de sortie de la zone 30 est traité par un revêtement différencié et fait l'objet d'une signalisation verticale.
30KM/H, LA VILLE EST PLUS TRANQUILLE, PLUS ÉQUITABLE, PLUS MOBILE!
Dans la zone
Pour la sécurité de tous, des équipements destinés à modérer la vitesse ou à

améliorer la visibilité sont réalisés sur l'ensemble des points sensibles de la zone 30.

Vélo
Certaines des rues à sens unique pour les automobilistes seront ouvertes à double sens de circulation pour les cyclistes. Une signalisation spécifique l'indiquera.



UN QUARTIER CONVIVIAL

L'apaisement de la circulation améliore le cadre de vie. Le partage de la voirie entre les différents modes de déplacement est plus facile et la circulation plus fluide.

UN QUARTIER DURABLE

La qualité de vie des habitants du quartier est améliorée, car réduire la vitesse, c'est également réduire le bruit, les rejets polluants et notamment le gaz carbonique qui contribue au réchauffement de la planète.

UN QUARTIER CALME

Il y a deux fois moins de bruit lorsque la ville est limitée à 30km/h.



INFOS PRATIQUES

Hôtel de Ville
1, Place d'Armes
B.P. 21025
57036 Metz Cedex 1
tél : 03 87 55 50 00
Du lundi au vendredi : 8h15 - 16h45
Samedi : 8h15 - 12h00

Signaler un problème sur le domaine public ?
N° Vert 0800 212215
Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 14h00 - 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h00

LOCATION DE VÉLOS



www.lemi-metz.fr



03 87 74 50 43
www.mobempi.fr



PRENONS LE TEMPS DE VIVRE

www.metz.fr



zone 30

LE TEMPS DE VIVRE

Dans un esprit de développement durable et de convivialité, Metz a l'ambition d'apaiser progressivement la vitesse de circulation dans toute la ville.
Au cœur de la vie des quartiers, près des écoles, commerces et habitations, la vitesse est réduite à 30 km/h. Cette mesure permet d'accroître, dans le respect des plus fragiles, la mobilité de tous : piétons, cyclis-

tes et conducteurs de véhicules motorisés.
Un quartier plus sécurisant :
En réduisant sa vitesse, on réduit non seulement le risque d'accident mais aussi et surtout sa gravité.



Plus important :
A 30 km/h, si un piéton surgit devant un

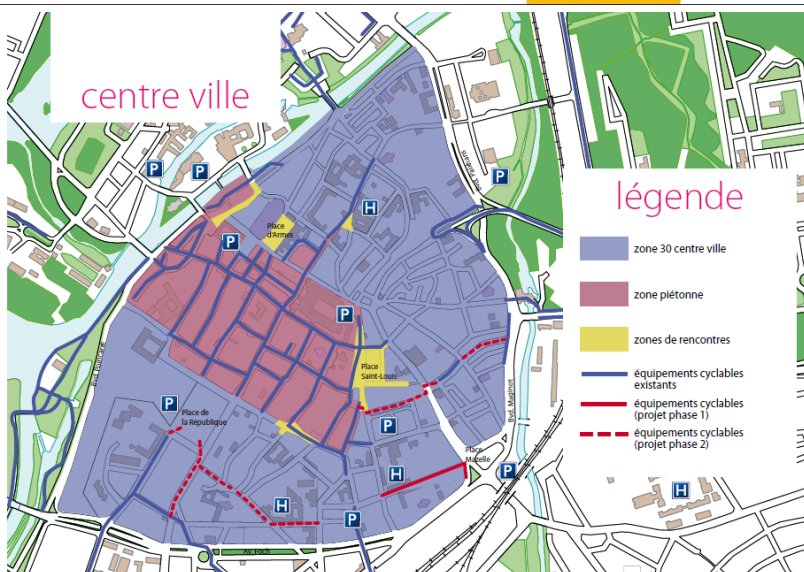
automobiliste à 13 m, ce dernier s'arrêtera sans le heurter. A 50 km/h, il n'aurait pas commencé à freiner et le heurterait, à pleine vitesse.



centre ville

légende

- zone 30 centre ville
- zone piétonne
- zones de rencontres
- équipements cyclables existants
- équipements cyclables (projet phase 1)
- équipements cyclables (projet phase 2)



- Dossier de presse dans Metz Magazine de janvier 2010 (<http://www.mairie-metz.fr/metz2/municipalite/vam/1001/1001.pdf> p.22)

Moment(s)

- Communication progressive et régulière (avant, pendant et encore une année après).

Contenu

- Accent du dépliant sur les améliorations de la qualité de vie apportées par les zones 30 (convivialité, durabilité, calme), mais aussi éléments techniques sur les aménagements et la distance de freinage.
- Permet une bonne identification des principes de zone de rencontre et de zone 30
- Permet aux usagers de s'attribuer le vocabulaire précis et le visuel et ainsi de connaître la signalisation, la réglementation et les comportements attendus
- Images de cohabitation positive entre les différents utilisateurs de la chaussée (cyclistes, enfants, etc.)

Coût

15'000 euros pour la campagne d'information de janvier 2010, sur 360'000 euros de coûts globaux pour la zone 30 du centre ville.

Processus

Importance de la sensibilisation pour une meilleure efficacité, tant pour les zones de rencontre que pour les zones 30.

Résistances et réticences

Quelques réticences, de la part notamment d'associations automobiles. Un exemple :

<http://www.estautomag.com/index.php/societe/55-actualite/217-metz-a-allure-de-plus-en-plus-reduite>.

Commentaire

INTEGRATION DE LA POPULATION

Présentation et explication des projets après réalisation. Depuis 2010, élaboration des projets d'aménagements Zone 30 en concertation avec les comités de Quartier. Concertation avec les usagers concernant les itinéraires cyclables.

CONTRÔLES DE VITESSES

Ampleur

- Contrôles centrés sur les zones de rencontre (surveillance quotidienne entre janvier et juin 2009, puis plus espacés).
- Campagne de mesure de vitesse en cours, débouchera sur de nouvelles analyses.

Effectués par

La commune

Amandes

Non, pour l'instant remise de dépliants d'information plutôt que contraventions.

RESULTATS DES EVALUATIONS

Pour l'instant évaluation du trafic et des vitesses dans les zones de rencontre. http://www.mairie-metz.fr/metz2/presse/communiques/pdf/2010/100119_zone30.pdf. L'évaluation des zones 30 suivra prochainement (analyse de l'évolution des vitesses sur une dizaine de sites analysés en automne 2009, nombre d'accidents).

Vitesse

Pas encore de résultats.

Nombre d'accidents

Avant la mise en œuvre de la zone 30 au centre : environ 50 accidents corporels en 5 ans. Pas encore de résultats pour la période suivant la mise en œuvre.

Satisfaction des habitants

Pas d'évaluation prévue.

Communication des résultats à la population

Par le site internet de la ville.

SITE INTERNET

http://www.mairie-metz.fr/metz2/articles/2010/100119_zone30.php

Article complet dans les actualités, difficile à trouver par le biais du site internet de la ville. On y arrive par contre rapidement avec une recherche sur google (Metz zone 30).

Contenu : Explications techniques sur l'utilité des zones 30 et sur leurs aménagements, projets d'extension, bilan, interview de l'adjoint au Maire chargé de l'écologie et du déplacement, lien sur le dépliant.

PERSONNE DE CONTACT

Jean-Claude Kremer, Ville de Metz

jckremer@mairie-metz.fr

Frédéric Murard, CERTU

Frederic.Murard@developpement-durable.gouv.fr

Samuel Martin, CERTU

Samuel.Martin@developpement-durable.gouv.fr

SOURCES

Site internet de la Ville de Metz : http://www.mairie-metz.fr/metz2/articles/2010/100119_zone30.php

Informations de Frédéric Murard et de Jean-Claude Kremer.

Dossier de presse, 19 janvier 2010. *Zone 30, prenons le temps de vivre*. http://www.mairie-metz.fr/metz2/presse/communiques/pdf/2010/100119_zone30.pdf

Juillet 2010, Lucile Develey, stagiaire